

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 30 avril 2009

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Jean-Pierre Dauwalder

Secrétaire : M. Jean-Tristan Michel

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-rectrice
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusés : M. Jacques Lanares, vice-recteur

Doyens : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Laurent Moreillon, Droit
M. Alain Clémence, SSP
M. Lucas Baumgartner, FGSE

Excusés : Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Patrick Francioli, FBM

Présents :

Adam Jean-Michel, Antonakis John, Bortolli Murielle, Bourg Dominique, Clément François, Corbellari Alain, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gaille Loris, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Grisel Etienne, Heidmann Ute, Herr Winship, Joseph Jean-Marc, Kemlin Guillaume, Kuelling Anne-Laure, Leonardi Gabriele, Leresche Jean-Philippe, Michel Jean-Tristan, Nuzzo Elena, Pallazzo Guido, Patthey Gregory, Péclard Antoine, Rizet Damien, Scapozza Cristian, Schild Laurent, Simond Marc, Usunier Jean-Claude, Vejdovsky Boris, Vennemann Torsten (34)

Excusés :

Bonetti Josiane, Goudet Jérôme, Ljubibratic Sarah, (3)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs-trices
 - Adoption du procès-verbal du 26 mars 2009
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
 - de la Direction
 - du Président
 - des Commissions
3. Election des suppléants pour le Conseil de discipline
4. Comptes 2008
5. Rapport de gestion 2008
6. Résolution concernant le bilan intermédiaire de la Loi sur l'Université (LUL)
7. Interpellation
 - réponse de la Direction à l'interpellation de M. Felli
8. Divers

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h20.
Le quorum est atteint.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

MM. Romain Felli et Loris Gaille sont désignés scrutateurs pour la présente séance.

Adoption du PV de la séance 26 février 2009

Le Procès-verbal de la séance du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant de passer aux communications diverses, le Président rappelle qu'il reste à pourvoir le siège laissé vacant par le départ de M. Bruno Dupasquier (PAT – FDSC). Il souhaite la bienvenue à Mme Murielle Bortolotti (CI – FBM) élue en remplacement de M. Robin Técon, dont le Président salue ici l'engagement.

2. Communications

- de la Direction

Le Recteur Dominique Arlettaz prend la parole et rappelle les journées portes ouvertes des 15, 16, 17 et 29 mai avec pour thème « Les mystères de l'Unil » et la cérémonie du *Dies Academicus* qui aura lieu l'après-midi du 29 mai.

- du Président

Le Président commence par une triste communication : le décès du Professeur Jean-Daniel Horisberger (FBM). Après avoir brièvement rappelé tout ce que le Professeur J.-D. Horisberger a fait pour l'Université et pour sa faculté, il demande une minute de silence en son honneur. Tous se lèvent et la minute passe lentement, dans un poignant silence.

Reprenant la parole, le Président mentionne aux membres du Conseil que le Bureau se rencontrera avec la Direction de l'Université le 6 juillet prochain afin de parler du travail accompli et des perspectives. A cette occasion, le Président invite les membres du Conseil à soumettre à l'un ou l'autre membre du Bureau leurs remarques, suggestions et propositions en vue de cette réunion.

- des Commissions

La Commission Législative n'a pas de communication.

La Commission des Finances et de Gestion n'a pas de communication à ce stade.

3. Election des suppléants pour le Conseil de discipline

Le Président rappelle au CU la récente modification du RI. Afin de se mettre en conformité avec le RI, le Conseil doit élire un suppléant par Corps représenté au sein du Conseil de discipline (Corps professoral, Corps Intermédiaire, Corps des Etudiants) jusqu'au renouvellement des mandats en septembre 2009.

Le Président présente le Professeur Bernard Voutat qui a accepté d'être le représentant du Corps professoral au sein du Conseil de discipline.

Il est élu à l'unanimité.

M. Michel Pahud (CI) nous est brièvement présenté par M. Boris Vejdovsky.

Il est élu à l'unanimité moins une abstention.

Mme Anja Schüller (CE) nous est présentée par Mme Elena Nuzzo.

Elle est élue à l'unanimité.

Le Président transmettra rapidement ces noms à la Direction, à charge pour elle de les transmettre au Conseil de Discipline.

4. Comptes 2008

Le Professeur Laurent Schild, Président de la CFG, présente le rapport de ladite commission (annexe 1). Il félicite la Direction pour le travail fourni et recommande l'approbation des comptes par le Conseil.

Le Recteur remercie et donne quelques précisions supplémentaires.

Après une brève discussion, les comptes 2008 sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport de gestion 2008 (RG-08)

M. Boris Vejdovsky présente au nom de la CFG le rapport de celle-ci (annexe 2). Le RG-08 est clair et bien fait. De plus, calqué sur le Plan stratégique, il est de lecture facile. Il donne une excellente image de la gestion de l'Université. La Commission à l'unanimité recommande l'approbation du RG-08.

Le Recteur remercie et donne quelques précisions supplémentaires.

Le Président donne ensuite la parole à Mme Elena Nuzzo qui va présenter quelques critiques au nom du Bureau :

- Lors de la discussion du Conseil sur le Plan de développement, le Bureau avait demandé à la Direction des éclaircissements sur certains points. A l'époque, la Direction avait renvoyé au RG-08 pour les réponses. Le Bureau n'a pas trouvé ces réponses.

Le Bureau avait également demandé une synthèse sur chaque point du RG-08, la synthèse existe et le Bureau est reconnaissant du travail fourni mais le RG-08 manque souvent de précisions quant à l'avancement d'un certain nombre de choses, notamment par rapport à ce que prévoit le Plan de développement.

- Sur la question du renforcement de l'implication de la communauté universitaire dans le travail de gestion de l'Université, le Bureau remarque que peu de choses ont été faites, notamment pour ce qui est de l'implication du Corps étudiant.
- Transparence face au Conseil : notamment lors de la discussion du Plan de développement, le Conseil avait demandé à la Direction d'être davantage informé sur la gestion de l'Université. Tout en étant reconnaissant de ce qui a été fait dans ce domaine, le Bureau souhaiterait que la Direction communique davantage, citant à titre d'exemple le devenir de la FTSR (projet AZUR) qui, après avoir fait l'objet d'une discussion animée au sein du Conseil, n'a plus été mentionnée au sein de cette assemblée, il en va de même de la qualification nationale de l'Uni, à propos de laquelle le Conseil n'a été informé qu'après, une fois les résultats tombés.
- Enfin, le Bureau souligne qu'il y a peu, voire pas d'autocritique de la part de la Direction, d'une manière générale, et particulièrement dans le RG-08.

Le Président donne la parole au Recteur pour une réponse.

Sur le point 1, le Recteur rappelle que le travail de synthèse a été partiellement fait. Il reconnaît que ledit travail, pour ce qui est de l'ensemble, manque, et cela sera réparé dans le courant de l'année. Le temps a manqué à la Direction pour achever cet aspect.

Concernant la deuxième critique, le Recteur relève qu'au contraire, beaucoup a été fait, notamment par le biais des commissions consultatives entourant la Direction, principalement la COVER et la Commission pour l'enseignement.

Sur la transparence, le Recteur répond que le projet AZUR continue d'avancer, il est même en voie de finalisation et le Conseil devrait probablement être informé durant le mois de juin. Pour la NQF, les choses se déroulant exclusivement au niveau national, la Direction n'a pas jugé opportun d'informer le Conseil.

Pour conclure, le Recteur rappelle que le RG-08 est également destiné au Conseil d'Etat, notre bailleur de fonds, d'où son importance et le soin particulier qui lui est apporté.

Après une brève discussion, le RG-08 est adopté par le Conseil par 26 voix pour, deux abstentions et aucune opposition.

6. Résolution concernant le bilan intermédiaire de la LUL

Le Président rappelle brièvement le cadre de cette discussion puis il présente une résolution au Conseil (annexe 3), afin de donner suite à ce qui a déjà été fait. Cette résolution est le fruit d'une séance conjointe entre la CL et le Bureau.

Sur les interpellations et autres instruments du Conseil, celui-ci recevra un rapport pour la séance de mai. Sur les trois questions « brèves » (durée d'enseignement pour l'honorariat, définition du PAT dans la LUL et compétence du Conseil en matière d'égalité), la CL donnera un rapport pour la rentrée universitaire.

Pour toutes les questions « importantes », soit le reste, qui sera confié à un expert, guidé par la CL et le Bureau, l'idée est d'aboutir à une modification légale, ou de la pratique du Conseil, le cas échéant, dans le cas d'opinions divergentes et irréductibles, le maintien du *statu quo* sera la règle.

Après une vive discussion, le Conseil adopte ladite résolution par 24 pour, 1 abstention et 2 contre.

Le Recteur demande la parole. Il informe le Conseil que, pour le toilettage en cours de la LUL, le Conseil sera consulté dans le courant du mois de juin. Le projet sera prêt pour le mois d'octobre.

7. Réponse de la Direction à l'interpellation de M. Felli

Le Vice-recteur Jean-Paul Dépraz répond à l'intervention de M. Romain Felli (annexe 4). L'Université appartient au domaine de l'Etat et est placée sous la responsabilité de la Direction. L'Université se veut un espace ouvert à tous, y compris au public. La publicité sur le campus est régie par les principes suivants :

- Eviter toute publicité pour des produits nocifs, comme le tabac. Cela s'applique principalement à la publicité par voie d'affichage et par promotion, même si, dans ce dernier domaine, certaines campagnes sont faites à l'insu de la Direction qui ne peut que réagir en faisant partir les contrevenants.

Cela s'applique aussi aux actions marketing, souvent le fait de sponsors des associations d'étudiants ou de l'association Go Uni ! Qui en fait en moyenne deux par an.

Cela s'applique également aux différentes marques qui accompagnent souvent leur présence de réductions ou d'échantillons gratuits aux restaurants, cafétérias et distributeurs de boissons.

- Eviter toute publicité à caractère politique.
- Privilégier toujours les publicités qui favorisent les étudiants.

La publicité est un phénomène inévitable, la Direction fait tout pour que ces sollicitations soient moins fortes à l'Université qu'ailleurs. La Direction a adopté dans ce domaine une attitude souple et pragmatique, notamment pour que les décisions soient toujours prises au cas par cas. Le Vice-recteur J.-P. Dépraz souligne également que dans une grande majorité de cas, la Direction refuse l'action proposée.

Suite à cette réponse, M. R. Felli se déclare satisfait de la réponse, pour laquelle il remercie la Direction, mais mécontent de la pratique. Il souhaiterait davantage de fermeté et moins de publicité. M. Benoît Gaillard intervient pour le soutenir.

La Direction n'exclue pas, si un consensus se dégage, de changer sa pratique.

8. Divers

Mme E. Nuzzo rappelle que l'EPFL envisage d'élever considérablement les taxes d'inscriptions. Compte tenu des nombreux partenariats entre l'Uni et l'EPFL, elle demande à la Direction si celle-ci envisage une mesure similaire.

Le Recteur répond qu'une telle augmentation pour l'UNIL n'est ni utile ni opportune, selon la Direction. Il rappelle également que cette question est de la compétence du Conseil d'Etat.

Mme E. Nuzzo se dit rassurée et remercie.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 18h40.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Jean Tristan Michel

Lausanne, le 6 mai 2009

Annexe 1.

COMMISSION DES FINANCES
ET DE GESTION

RAPPORT DE LA CFG SUR LES COMPTES 2008 DE L'UNIVERSITE

Conformément à la loi sur l'Université du 6 juillet 2004, le Conseil de l'UNIL a pour attribution de se prononcer sur la gestion de la Direction et des comptes.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 8 avril 2009 en présence de M. le Recteur D. Arlettaz ainsi que de Mme S. Dreyfus et M. P. Wyss du Service financier.

Le document remis par la Direction sur les comptes 2008 comprend :

- Le rapport au Conseil de l'Université relatif aux comptes 2008
- Annexes I à IV. Les annexes I à IV contiennent les comptes 2007 du Fonds Etat de Vaud relatifs au budget ordinaire, budget des reports, budget du FRI ; l'annexe IV regroupant l'ensemble des 3 budgets (ordinaire + reports + FRI)
- Annexe V : Calcul des droits aux reports et attribution au FRI
- Annexe VI. Etats financiers de l'UNIL

A relever que la présentation des comptes 2008 suit en tout point celle de 2007 ce qui aux yeux de la commission facilite grandement la lecture et l'analyse des comptes.

Audit des comptes.

L'Etat de Vaud a mandaté un auditeur externe (KPMG) pour vérifier les comptes de l'UNIL sur la base des Etats financiers 2008 de l'UNIL présentés dans l'Annexe VI. Les conclusions du rapport de l'organe de révision sont les suivantes :

' Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues dans la loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004..... '

Extrait du rapport du réviseur responsable de KPMG du 27 mars 2008.

Les points suivants ont été abordés par la commission :

- Le budget « Etat de Vaud 2008 » prévoyait un déficit de 3'904'102.00. Or les comptes 2008 montrent un résultat tout à fait remarquable, avec un excédent de produits de 8'091'002.79. Cet excédent est dû principalement à une subvention fédérale plus élevée qu'initialement prévue (augmentation de 6'226 Kfr.), des revenus en augmentation de l'AIU, dans une moindre mesure d'une augmentation de la subvention cantonale. Les raisons de cet écart entre comptes et budget 2008 sont détaillées dans le '*Rapport au Conseil de l'Université relatif aux comptes*'.

- L'excédent de produit est porté en augmentation du FRI qui passe de 28'829'433.62 à 36'920'436.41 au 31.12.2008. En fait le budget ordinaire du FRI enregistre une augmentation de Frs 12'596'306.20 correspondant à l'excédent de produit et aux attributions volontaires, auquel il faut retirer 4'505'303'.41 pour projets FRI et utilisation des reports 2007 vers 2008. Il faut relever que sur les 37 millions au FRI, environ 29.6 millions ne sont pas engagés. A noter également qu'au 1^{er} janvier 2009, en raison notamment des reports des ressources inutilisées à hauteur de 2% des crédits annuels (voir annexe V page 2), le montant du FRI est diminué de 3'142'171.40. En effet, le calcul 2008 du droit aux reports vers 2009 et des attributions au FRI montre que pour l'Université, les soldes budgétaires des crédits aux Facultés et au Centre (comptes 30 et 31) a été de 7'046'992.84 dont 3'142'171.40 (2% du crédit annuel) retournent directement aux Facultés sous forme de report.
- Dans le bilan, on relève une diminution des placements de la GBUV à hauteur de 11'285'329.10, en raison de rendements négatifs de l'ordre de -13%. Cette mauvaise performance des placements GBUV a dû être compensée par une ponction équivalente de 11 millions dans les provisions pour fluctuations de cours. Ces provisions passent de 28'968'885 à 11'285'329.
- Le compte d'exploitation de l'UNIL est en augmentation d'environ 10% ; il montre une croissance réjouissante, avec en bémol, les mauvais résultats des placements de la GBUV.
- La répartition des comptes d'exploitation en fonction du financement, souligne la part importante des contributions cantonales et fédérales par rapport aux fonds FNRS et autres fonds institutionnels (page 6).
- En page 7, les comptes 2008 du budget Etat de Vaud montrent comme indiqué précédemment l'excédent de produit par rapport aux charges.
- La commission salue la création d'un tableau récapitulatif des immobilisations des acquisitions de l'UNIL (page 8). Cette démarche permettra dans les années à venir, de mieux pouvoir cibler et estimer le coût des investissements pour l'Université.
- Sous la rubrique (19) Aides, subsides et subventions (page 25) le subside au CHUV pour l'enseignement se monte à 103'286'805 soit environ 28% du budget total de l'UNIL. La commission souhaite avoir plus d'informations sur l'utilisation de ce budget académique par le CHUV, sur sa répartition entre activités de recherche et d'enseignement. Elle estime qu'une totale transparence sur l'utilisation de ce budget est essentielle pour l'UNIL, en particulier dans le contexte du projet MEDUNIL.
- Finalement sous la rubrique 17, page 23 des Etats financiers la commission prend note de l'augmentation des frais liés à l'eau, et l'énergie, ainsi que pour les périodiques.

Le rapport sur les comptes 2008 est un document de comptabilité très technique. Toutefois la commission relève la clarté et la transparence de la présentation des comptes 2008. De plus, la Direction a répondu de manière précise et entièrement satisfaisante à toutes les questions de la commission.

Proposition

En accord avec le vérificateur des comptes, la Commission des finances et de gestion recommande à votre Conseil d'accepter les comptes 2008.

Lausanne, le 17 avril 2009

Pour la Commission

Laurent Schild

Annexe 2.

COMMISSION DES FINANCES
ET DE GESTION

**Rapport de la Commission des Finances et de Gestion du Conseil
de l'UNIL sur le RAPPORT DE GESTION DE L'UNIL 2008**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances de l'Université de Lausanne s'est réunie le mercredi 22 avril de 8 à 10 heures, sous la présidence de M. le Professeur Schild, et en présence de M. le Recteur Arlettaz. La commission a examiné attentivement l'imposant document de près de 200 pages, demandant des explications et éclaircissements sur divers points qui ont retenu son attention.

La commission a retiré une impression très favorable de l'étude du document, ainsi que des explications offertes par M. le Recteur lors de la séance. Hormis quelques petites corrections de détails et autres coquilles, la commission estime que le rapport est un travail minutieux qui informe aussi précisément et clairement que faire se peut sur le travail de gestion de la Direction et sur la mise en oeuvre du Plan stratégique. Eu égard aux nombreuses incertitudes (politiques et budgétaires) qui influencent la gestion de l'Université de Lausanne à moyen et long terme, la commission estime que la Direction présente dans ce rapport des indications claires de sa manière de gérer l'institution.

Le préambule du rapport stipule que celui-ci se calque sur les objectifs et chantiers prioritaires du Plan stratégique, augmenté des objectifs du Conseil d'Etat tels que fixés dans l'Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique. Selon la commission, le rapport de gestion reflète un travail intense et attentif de la Direction, et montre que celle-ci a des objectifs précis et qu'elle s'y tient. Le rapport indique également que la Direction est fidèle aux objectifs du Plan stratégique approuvé par le Conseil de l'UNIL et que la gestion de l'UNIL dans son ensemble correspond à une vision stratégique bien maîtrisée. La commission note que, dans son processus d'évaluation, l'OAQ a décerné une bonne note à la Direction de l'UNIL pour sa gestion de l'institution. Cet audit de l'OAQ est très important car il influence les allocations allouées à l'UNIL par la Confédération.

La commission relève aussi l'attractivité de l'UNIL qui attire un grand nombre d'étudiants ; ce sont quelque 11'500 étudiants que l'UNIL a accueillis à la rentrée 2008. Ceci est particulièrement vrai au niveau du Master puisque 31% des étudiants de l'UNIL à ce niveau ont obtenu leur Bachelor ailleurs ; la moitié de ces étudiants viennent de l'étranger.

La commission note aussi que le nombre limité de Master (27) et de Bachelor (15) résulte d'une politique délibérée conforme aux objectifs d'une politique de concentration des forces et de collaboration interuniversitaire. Cette politique vise l'acquisition de « compétences utiles » de « haut niveau ».

La commission s'est penchée sur la question des échanges internationaux et souligne les montants importants alloués aux échanges pour étudiants. Elle note aussi les efforts consentis pour améliorer les conditions de logement des étudiants et souligne qu'il s'agit là d'un aspect important de l'attractivité de l'UNIL qu'il s'agit d'améliorer dans un proche avenir.

Le rapport revient aussi sur les résultats de l'autoévaluation. Ainsi la progression de l'évaluation de l'enseignement s'inscrit-elle dans le développement de la « culture qualité » de l'UNIL.

Cette fidélité de la Direction à ses objectifs apparaît aussi dans l'appréciation qu'en ont faite les autorités politiques du Canton de Vaud. Ainsi le Grand Conseil a adopté le Plan stratégique en 2007 et a depuis marqué son appui à l'UNIL par différentes décisions. La commission relève notamment l'octroi de crédits pour la rénovation du Bâtiment Leu, pour l'octroi d'un crédit d'étude pour le bâtiment « Géopolis » destiné à abriter les facultés SSP et GSE, ou l'achat des bâtiments de l'ISREC à Epalinges.

De façon générale, ainsi que sur des points très particuliers et précis, la commission a obtenu des réponses claires et satisfaisantes à toutes ses questions. Elle considère

- 1) que la gestion de la Direction est adéquate, efficace et en conformité avec les objectifs du Plan de développement de 2007 ;
- 2) que la direction suit de façon systématique et factuelle les objectifs qu'elle s'est fixés ;
- 3) que le rapport est un outil de vérification et de lecture des performances de l'UNIL adéquat et d'utilisation plutôt aisée ;
- 4) qu'au vu de ce rapport, la Direction fait preuve d'une bonne conduite des affaires de l'UNIL tant à l'interne pour la gestion des tâches de l'UNIL, qu'à l'externe dans ses relations avec le reste du monde académique et les sphères politiques.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission unanime recommande au Conseil de l'Université d'adopter le Rapport de Gestion 2008 tel que présenté par la Direction.

Au nom de la commission, les rapporteurs,

Boris Vejdovsky

John Antonakis

Annexe 3.**Résolution du Conseil de l'Université
au sens de l'article 29 alinéa 1 lettre j de la loi sur l'Université**

Considérant :

- qu'au terme de ses premières années de mise en œuvre, la législation sur l'Université de Lausanne soulève diverses questions,
- que dans sa séance du 23 mars 2009, le Conseil de l'Unil a arrêté une liste de questions ou problématiques exemplatives ayant trait au fonctionnement de l'Institution, jointe en annexe,
- que le traitement de ces aspects nécessite la désignation d'un expert, tant par l'ampleur du travail qui leur est inhérent que par les connaissances attendues de celui-ci, dont les compétences doivent être multiples et permettre une vision globale du système, dans un contexte qui implique également une bonne culture juridique,
- que le rôle de l'expert dans ce contexte devrait être celui de déterminer
 - o a) les situations qui posent problème et devraient conduire :
 - à une modification législative (loi, règlements, directives, etc.),
 - à une modification des instruments de mise en œuvre (par exemple déterminer quand une directive est appropriée ou ne l'est plus dans le contexte légal),
 - à une modification des pratiques de mise en œuvre
 - o b) les situations pour lesquelles le statu quo doit être préféré,
- que l'expert devrait être nommé par l'Université, représentée par sa Direction, sur préavis du Bureau du Conseil de l'Unil et de la Commission législative du Conseil de l'Unil,
- que l'orientation et le suivi du travail de l'expert doivent être délégués à la Commission législative, qui travaillera en collaboration étroite avec la Direction et le Bureau du Conseil,

le Conseil de l'Université invite la Direction à dégager les crédits nécessaires à une telle mission et à mandater dans les meilleurs délais un expert à cette fin, sur préavis du Bureau du Conseil de l'Unil et de la Commission législative du Conseil de l'Unil.

Pour le Bureau du Conseil de l'UNIL

Son président, Jean-Pierre Dauwalder

Annexe 4.**Réponse à l'interpellation déposée par Romain Felli au Conseil de l'UNIL****Juguler l'invasion publicitaire sur le campus**

L'Université est largement ouverte et se veut un espace accueillant tant pour ses membres que pour le public en général. Son site n'en demeure pas moins un domaine privé de l'Etat placé sous la responsabilité de la Direction. Il appartient à celle-ci de gérer l'usage du site, en particulier en matière de publicité. Cette fonction était du ressort du Directeur administratif dans l'organisation précédente. La Direction a repris la pratique constamment appliquée, qui repose sur les principes suivants :

- Eviter la publicité et les sponsorings pour des produits nocifs à la santé (en particulier le tabac).
- Eviter la publicité pour des partis politiques.
- Privilégier les propositions qui offrent manifestement un avantage aux étudiants (en principe un avantage qu'ils n'obtiendraient pas dans un autre contexte).

Ces principes doivent s'appliquer dans des circonstances fort différentes, dont la maîtrise par la Direction ne peut pas toujours être complète. Quelques exemples le montreront.

Affichage

L'affichage est réglementé par une charte établie en concertation entre les utilisateurs, le Service juridique et l'Administration de l'UNIL. Cette charte, déjà ancienne, sert de base à la gestion de l'affichage effectuée par la FAE sous mandat de la Direction. Des personnes engagées par la FAE contrôlent que les affiches apposées dans les bâtiments concernent vraiment la Communauté universitaire (messages les concernant directement, manifestations organisées par des membres de cette Communauté) et enlèvent les affiches indésirables. Les panneaux d'affichage libre restent à la disposition de chacun, à condition de respecter un nombre maximum d'affiches par bâtiment. Ce système fonctionne assez bien, avec quelques débordements liés en particulier aux reprises de semestre. Il ne garantit toutefois pas que des publicités « secondaires », pour des entreprises ou des produits parfois non souhaités, figurent sur des annonces de manifestation. Ces publicités « secondaires » représentent la contrepartie d'un sponsoring dont de nombreuses associations d'étudiants ne sauraient se passer.

Notons le cas particulier de l'affichage professionnel réalisé sur des panneaux ad hoc par la SGA (société générale d'affichage). Par un accord ancien avec l'UNIL, ces panneaux sont réservés à un affichage culturel (annonces de manifestations culturelles) et on n'y trouve pas de publicité de marque.

Distributions publicitaires

Il s'agit la plupart du temps de stands de présentation installés sur le site, pour une durée d'une journée, ou de campagnes de remise d'échantillons. Là encore, les principes susmentionnés s'appliquent, en particulier celui relatif aux avantages pour les étudiants, mais il faut reconnaître que certaines campagnes sont effectuées à l'insu de la Direction et que leur caractère de « raids » rend difficile toute tentative d'intervention. Il n'est pas sûr que tous les étudiants ne trouvent pas leur compte dans les échantillons ou objets qui leur sont remis. La

Direction compte sur leur culture du sens critique pour leur éviter de tomber dans les pièges publicitaires. Au nombre de ces distributions figurent des produits tels que l' « agenda de l'étudiant » édité, au moins à l'origine, par des étudiants, mais entièrement payé par la publicité.

Actions marketing

La plupart des actions marketing qui ont lieu sur le site universitaire résultent de sponsorings au bénéfice d'associations d'étudiants. On peut citer à ce titre la présentation de voitures lors de manifestations du Comité HEC ou de l'AIESSEC.

Une action marketing a, semble-t-il, particulièrement choqué l'interpellateur. Il s'agit d'une présence à la cafétéria de l'Unithèque de Swisscom, présence organisée par la société Go-Uni-Publicité. Cette société a été créée par des personnes qui étudiaient à l'Université de St-Gall pour aider au financement de leurs études. Elle est active depuis maintenant près de dix ans dans les universités suisses. Elle se charge de recruter des entreprises et leur propose d'organiser pour elles des événements d'un jour sur les campus, généralement dans ou à proximité des cafétérias pour profiter du passage. Go-Uni-Publicité contacte les universités, présente son client et demande les autorisations nécessaires. Le client peut être refusé si ses activités ne sont pas compatibles avec l'éthique de l'université en question. (L'UNIL a refusé par exemple une proposition liée à la téléphonie dont la légalité était douteuse à l'époque.) Le jour de l'événement, un petit stand permet au client de Go-Uni-Publicité de se présenter, et les clients de la cafétéria sont gratifiés d'un avantage. A l'UNIL, la collaboration s'est établie entre l'Université, le restaurateur et Go-Uni-Publicité sur une ristourne aux consommateurs de CHF 1.- sur le prix des repas. Ce système fonctionne depuis plusieurs années à un rythme de un ou deux événements par an. Jusqu'à présent, il n'a suscité de questions que de la part de personnes qui ne comprenaient pas pourquoi le repas était moins cher ce jour-là.

Publicités de marques

Les publicités de marques apparaissent dans les restaurants et cafétérias (verres, affichettes, emballages, appareils liés à des marques) et sur les distributeurs de boissons répartis dans divers bâtiments. Ces distributeurs de boissons sont mis à disposition par des fournisseurs qui demandent que leurs produits y figurent, mais pas exclusivement. Ce service est apprécié, notamment en-dehors des heures d'ouverture des cafétérias. Le fait de devoir acquérir des distributeurs neutres (que ce soit par le restaurateur ou par l'UNIL) ne pourrait que renchérir les produits pour le consommateur.

Conclusion

Les sollicitations publicitaires existent sur le campus. Nous n'avons toutefois pas l'impression qu'elles sont plus nombreuses ou envahissantes qu'ailleurs, au contraire. Il s'agit d'un phénomène de société sur lequel des membres de la Communauté universitaire peuvent utilement s'interroger, mais auquel ils ne peuvent se soustraire totalement.

La Direction estime qu'une gestion souple du phénomène publicitaire sur le campus, appuyée sur des principes simples et non dogmatiques, est la meilleure manière de vivre avec ce phénomène en le contrôlant. Ce faisant, elle ménage aussi les intérêts d'une partie de la Communauté dont l'activité est en relation avec les organisations qui font de la publicité ou qui ont besoin des moyens fournis par la publicité pour la réalisation de leurs propres activités.

Le 30 avril 2009